

AGENDA 21 LOCAL DE LA VILLE DE ROUEN

04mai 2011

Ma ville,
C'est ma
planète



agenda 21
S'impliquer pour une ville durable

SOMMAIRE

POURQUOI UN AGENDA 21 ?	3
LES DEFIS À RELEVER A ROUEN	5
Lutte contre le dérèglement climatique	7
Préservation de la biodiversité, des milieux naturels et des ressources	10
Cohésion sociale, solidarité entre les territoires et les générations égalité des hommes et des femmes	13
Epanouissement de tous	16
Modes de production et de consommation responsables	19
Exemplarité et capacité d'entraînement de la Ville	21
LE PLAN D'ACTION 2011-2014	23
LES CHANGEMENTS DE METHODES AU SEIN DES SERVICES MUNICIPAUX	23
LES ACTIONS PHARES DE L'AGENDA 21	25
Lutte contre le dérèglement climatique	25
Protection de la biodiversité, des milieux naturels et des ressources	26
Cohésion sociale, solidarité entre les territoires et les générations, égalité des hommes et des femmes	27
Epanouissement de tous	27
Modes de production et de consommation responsables	29
Exemplarité et capacité d'entraînement de la Ville	29
ET APRES ? FAIRE VIVRE L'AGENDA EN DEHORS DES MURS DE LA VILLE	30
SIGLES	31
<u>ANNEXE / SYSTEME DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI DE L'AGENDA</u>	<u>33</u>

POURQUOI UN AGENDA 21 ?

L'Agenda 21 est un outil qui permet de structurer et de mettre en cohérence l'action locale dans un souci de respect de l'environnement, de cohésion sociale et de développement économique. C'est le fer de lance d'une politique en faveur du développement durable.

Le développement durable propose un nouveau modèle de croissance qui vise à garantir un équilibre entre la croissance économique, l'équité sociale et le respect de l'environnement. Un rapport de l'ONU¹ de 1987 (rapport Brundtland), résultat de travaux et de réflexions engagés dès la fin des années 1970, en donne la définition suivante :

“Le développement durable est un modèle de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures de répondre aux leurs.”

Le concept de développement durable ainsi défini peut paraître simple. Il implique pourtant des changements fondamentaux :

- **Placer l'homme au cœur du développement.** Visant à dépasser une logique purement économique, le développement durable place l'être humain au centre des processus de développement.
- **Renforcer la solidarité dans le temps et dans l'espace.** L'idée de solidarité dans le temps implique que les politiques conçues et mises en œuvre aujourd'hui préservent les capacités des générations futures à assurer leur propre développement. La solidarité dans l'espace implique, quant à elle, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, ainsi que l'instauration d'échanges internationaux plus équitables.
- **Appliquer les principes de responsabilité et de prévention.** La notion de responsabilité conduit à concevoir les modes de production et de consommation en réduisant les impacts et les risques, qu'ils soient technologiques, économiques, environnementaux ou sociaux.
- **Adopter de nouveaux modes de gouvernance.** L'autorité publique n'est pas la seule responsable du développement durable. La réalisation des objectifs nécessite une implication de tous les acteurs de la société : état, entreprises privées, collectivités, associations, organisations non gouvernementales (ONG), syndicats et citoyens.

Afin de permettre ces changements à l'échelle de son territoire, la Ville de Rouen s'est engagée dans la réalisation de son Agenda 21, comme plus d'une centaine d'autres villes françaises et des centaines de collectivités dans le monde.

Une co-élaboration

L'élaboration de l'Agenda 21 a duré plus de trois ans (décembre 2007 à mai 2011). Si ce temps peut paraître long, c'est que l'intérêt d'une telle démarche réside autant dans son élaboration que dans son contenu. Pour que les principes portés par l'Agenda 21 trouvent une application concrète, il est nécessaire de les concevoir et de les mettre en œuvre avec ceux qui font déjà et feront du développement durable une réalité à Rouen: les élus, les services municipaux, mais aussi l'ensemble des partenaires et des citoyens.

Ces trois années de travail ont ainsi été structurées autour d'une série d'étapes, depuis une analyse partagée des atouts et faiblesses de Rouen au regard des principes du

¹ Tous les sigles présents dans ce document sont développés en annexe.

développement durable, jusqu'à l'élaboration d'un cadre pour accompagner les changements.

Les échanges ont été menés de plusieurs façons :

- La mise en place d'un Comité de pilotage pour orienter la démarche (neuf réunions depuis décembre 2007), réunissant des élus de la Ville et ses principaux partenaires publics comme la Communauté de l'agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe (CREA), le Département de la Seine-Maritime, la Région Haute-Normandie, la Dreal (Etat) ou encore l'Ademe.
- Des séminaires et réunions avec les élus et les agents de la Ville (une quarantaine de rencontres au total).
- Une enquête auprès des habitants (juin à octobre 2009), deux réunions publiques (juin 2010) et un appel à idées (novembre 2010).
- La constitution d'une instance de gouvernance composée d'associations, de conseillers de quartier et d'institutionnels, dénommée Conseil Rouennais de Développement Durable, le CRDD (huit réunions).
- La création d'une inter commission Agenda 21 des conseils de quartier.
- La mise en ligne sur le site de rouen.fr de la majorité des documents produits (diagnostic, comptes-rendus des réunions publiques et de l'enquête, maquette stratégique préfigurant l'Agenda 21).

Le détail des étapes de la démarche, ainsi que les différents documents produits sont disponibles sur le site internet de la Ville ou auprès de la Direction du Développement Durable qui pilote l'élaboration de l'Agenda 21 depuis sa création en novembre 2008 (cf. liste des annexes disponibles en fin de document).

www.rouen.fr

Les deux volets de l'Agenda 21

La première partie de ce document constitue une feuille de route des défis à relever à Rouen et des orientations politiques à suivre pour assurer un développement durable de la Ville à long terme. Il s'agit des grands principes à prendre en compte dès aujourd'hui pour que notre cité soit toujours accueillante et vivable dans vingt ans et au-delà.

La seconde partie est relative au plan d'action 2011-2014 qui comprend :

- Des actions qui insufflent des changements de méthodes au sein des services municipaux et amènent progressivement les élus et les agents à concevoir les politiques publiques différemment, en prenant mieux en compte les principes du développement durable.
- Des actions phares qui viennent illustrer de manière concrète et symbolique les engagements de la Ville en matière de développement durable.

LES DEFIS A RELEVER A ROUEN

En raison de la position stratégique de Rouen sur l'échiquier régional et national, agir pour le développement durable, c'est contribuer à améliorer la situation dans une aire géographique qui dépasse largement les frontières de l'aire urbaine rouennaise.

36ème ville française de par sa population, capitale régionale densément peuplée et pôle d'emploi majeur à l'échelle de la Haute-Normandie², Rouen est une ville fortement soumise aux pressions liées aux activités humaines.

Traversée par la Seine, sur l'axe Paris-Le Havre, et accueillant le premier port céréalier d'Europe, elle est également un véritable carrefour d'échanges.

Au niveau européen et international, Rouen, en tant que territoire et communauté, doit envisager ses responsabilités, dans un esprit de solidarité et de complémentarité.

Cette complémentarité s'organise autour d'une répartition des responsabilités et des compétences entre les acteurs publics. Aussi, la Ville s'appuie sur et s'implique dans des politiques développées au niveau de l'agglomération par la CREA, du Département de la Seine-Maritime et de la Région Haute-Normandie.

Pour l'épanouissement des Rouennais

Les compétences légales de la Ville lui confèrent un certain nombre de responsabilités en matière de :

- services à la population (crèches, écoles primaires, Centre communal d'action sociale, centres de loisirs, ...),
- urbanisme (plan local d'urbanisme, permis de construire, ...),
- gestion de l'espace public (espaces verts, voirie, propreté, éclairage public, ...),
- tranquillité publique (police municipale),
- culture, sports et loisirs³ (musées, théâtres, salles de sport, ...).

L'épanouissement des Rouennais est au cœur de ses missions au même titre que la préservation de l'environnement urbain (constructions, conditions de déplacements, gestion de la nature en ville, etc.).

Dans ce contexte, la Ville s'est fixée 17 défis clés (cf tableau) pour orienter les politiques municipales là où ses leviers d'action sont les plus forts, autour de ses compétences légales. Ils sont répartis en 6 grandes finalités⁴. Certains ont été jugés prioritaires par les services municipaux, les partenaires et les habitants ayant participé à la démarche.

² Sur les 300 000 déplacements domicile-travail en Haute-Normandie, l'INSEE estime qu'un peu plus de 100 000 flux passent par le nœud routier que constitue la commune de Rouen qu'elle soit un point de départ, d'arrivée ou de passage. Un déplacement sur cinq correspond à un trajet très court puisqu'il concerne des actifs qui à la fois habitent et travaillent à Rouen. *Les déplacements domicile-travail au coeur de la Haute-Normandie AVAL n° 81 - Juin 2009.*

³ Certains équipements situés sur le territoire de la ville sont gérés par la CREA.

⁴ Les finalités A à E sont celles adoptées en 2006 dans le cadre de référence national des Agendas 21 locaux et reprises par la loi grenelle II.

Les dix-sept défis clés de la Ville de Rouen

Les six finalités	Les dix-sept défis
A - Lutte contre le dérèglement climatique	1. La mobilité en ville - PRIORITAIRE 2. L'efficacité énergétique du bâti - PRIORITAIRE 3. L'éclairage public
B - Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	4. La valorisation de la biodiversité en milieu urbain - PRIORITAIRE 5. La protection des milieux naturels et sauvages
C - Cohésion sociale, solidarité entre les territoires et les générations, égalité des hommes et des femmes	6. La convivialité dans et entre les quartiers 7. La prise en compte du vieillissement de la population 8. L'ouverture internationale
D - Epanouissement de tous	9. La valorisation de la Seine 10. L'égalité d'accès aux loisirs 11. Le bien-être pour tous - PRIORITAIRE 12. La propreté en ville - PRIORITAIRE 13. L'e-démocratie
E - Modes de production et de consommation responsables	14. L'alimentation durable - PRIORITAIRE 15. Le développement économique responsable
F - Exemplarité et capacité d'entraînement de la Ville	16. L'information, la sensibilisation et la participation - PRIORITAIRE 17. L'éco-responsabilité et l'exemplarité de la Ville

Présentation des défis

Chacune des parties suivantes présente, finalité par finalité, les dix-sept défis clés, un bref état des lieux des politiques en cours et des exemples de projets déjà menés.

Sont également mentionnés les acteurs publics incontournables pour répondre aux défis dont aucun ne peut être relevé par la Ville seule. Ils supposent en effet l'intervention croisée de différents partenaires publics ou de la société civile.

Enfin, des indicateurs et des outils déjà existants ou à développer sont mis en lien avec les défis. Ils doivent permettre de suivre l'état du territoire au regard des enjeux du développement durable.

Finalité A - Lutte contre le dérèglement climatique

Lutter contre le dérèglement climatique et préserver une bonne qualité de l'air, c'est chercher à limiter les émissions de gaz à effet de serre (GES) et de polluants atmosphériques.

Ces émissions résultent principalement des transports (combustion de carburant), de l'industrie (utilisation d'énergies fossiles), de l'habitat (utilisation de l'énergie pour le chauffage, l'éclairage, etc.) et de l'agriculture (élevage de ruminants, épandage d'engrais).

Si le dérèglement climatique est un enjeu planétaire, les réponses sont à trouver à tous les échelons. Les villes qui s'étalent de plus en plus et concentrent désormais plus de la moitié de la population mondiale ont un rôle majeur à jouer.

Les trois défis rattachés à cette finalité

Défi 1. La mobilité en ville : Diminuer la circulation automobile, promouvoir l'usage des transports en commun, encourager les déplacements non polluants (vélo, marche,...), permettre aux habitants de limiter leurs déplacements sont autant d'objectifs à atteindre en adaptant la ville, en partenariat avec la CREA, aux besoins de mobilité des habitants et en luttant contre l'étalement urbain.

Défi 2. L'efficacité énergétique du bâti : il convient d'améliorer la performance énergétique du patrimoine bâti rouennais (public et privé). De multiples acteurs sont concernés, particuliers, administrations, entreprises du bâtiment et les bailleurs sociaux impliqués auprès des ménages les plus modestes dans la lutte contre la précarité énergétique.

Défi 3. L'éclairage public : le confort offert par l'éclairage des rues doit s'équilibrer avec une recherche continue d'efficacité énergétique et de diversification des sources d'énergie.

Les principaux partenaires publics

- La CREA
- Les bailleurs sociaux
- L'ADEME
- La Région Haute-Normandie
- La TCAR (Transports en commun de l'agglomération rouennaise)
- Air normand

Les impacts recherchés d'ici à 2020

- **Diminuer de 20% les émissions de gaz à effet de serre.**
- **Diminuer de 20% la consommation d'énergie totale de la ville.**
- **Augmenter de 20% la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale.**

Le suivi de ces objectifs pourra se faire, en lien avec la CREA, à l'échelle de l'agglomération.

Les outils de mesure et indicateurs existants ou à développer

- Nombre de jours où l'indice de bonne qualité de l'air n'est pas atteint (indice ATMO).
- Bilan carbone territoire de la CREA⁵.

⁵ Le bilan carbone « territoire » de la CREA, en cours de réalisation, permettra de confirmer à l'aide d'éléments chiffrés les priorités en matière de lutte contre le réchauffement climatique. Il consistera à estimer et à diagnostiquer les sources d'émissions de gaz à effet de serre de l'agglomération.

La volonté de la Ville

Afin de relever ces défis, la Ville s'est déjà engagée de plusieurs façons :

- Le **plan local d'urbanisme (PLU)** fixe des règles propices notamment au déploiement des transports en commun, à la densification de l'habitat le long des axes structurants de transport en commun et à la limitation de la place de la voiture en ville.
- Des efforts sont déployés pour **améliorer la desserte des équipements** sportifs, culturels, de loisirs et autres commodités et maintenir les commerces de proximité.
- Les **déplacements à pied** sont encouragés à travers l'aménagement de zones piétonnes ou à vitesse fortement limitée.
- Un **Plan Agglo Vélo** a été établi par la CREA et mise en œuvre avec la Ville.
- Des **modes alternatifs de chauffage**, utilisant des énergies renouvelables, sont développés pour alimenter certains nouveaux quartiers ou bâtiments.
- Chaque année, **une partie des équipements d'éclairage public est rénovée** et permet de réduire la consommation énergétique liée à l'éclairage public.

Pour atteindre les objectifs ambitieux fixés au niveau national et européen, la Ville se doit de redoubler d'effort et de créativité.

Faciliter les déplacements à vélo est une des plus fortes attentes des Rouennais. Les cyclistes déplorent une faible sécurisation des routes et un manque d'aménagements urbains adaptés (arceaux, box fermés).

La Ville entend y remédier en définissant un Schéma Directeur des Aménagements Cyclables (SDAC) qui permettra de concevoir et développer un réseau cyclable complet et cohérent en lien avec la CREA.

Exemples de projets déjà réalisés ou en cours

Pédibus

Conduits par des parents bénévoles, les pédibus organisent des trajets collectifs domicile - école. Outre la sécurité, l'apprentissage de l'autonomie pour les enfants et les liens sociaux qu'ils créent entre les familles, ils présentent de multiples avantages. Ils permettent de limiter la circulation et le stationnement aux abords des écoles, pour une meilleure qualité de l'air et de vie. Six lignes existent au printemps 2011 et trois sont en cours d'élaboration.

Eclairage public durable

Les luminaires de la place de l'Hôtel de Ville et de la place du Vieux Marché ont été remplacés par des équipements plus durables. Les nouvelles ampoules ou diodes électro luminescentes (LED) ont une longévité multipliée par cinq et réduisent les consommations d'énergie de 40 %. Pour un éclairage identique, la pollution lumineuse est moindre car les émissions sont mieux réparties et orientées vers le sol.

Luciline

Symbole de la reconquête de la Seine et de ses quais, cet ancien site industriel est en cours de reconversion en un éco-quartier de 1 000 logements (dont 25% sociaux) et 60 000 m² d'activités tertiaires et commerciales. Mené dans le cadre d'une large concertation (habitants, conseillers de quartier, commerçants, entrepreneurs locaux, acteurs publics), ce projet s'inscrit aussi dans une démarche environnementale globale : lutte contre l'étalement urbain, bâtiments Très Haute Performance Énergétique, recours aux énergies renouvelables

(géothermie et solaire), gestion raisonnée des eaux pluviales, mise à jour d'une rivière souterraine (la Luciline) et promotion de la mobilité douce et des transports en commun.

Chauffage Urbain Rouen Bihorel

Fonctionnant au charbon, la chaufferie urbaine Rouen-Bihorel alimente les quartiers du Châtelet, des Sapins, de la Lombardie et de Grieu, ainsi qu'un secteur de Bihorel. Un audit est en cours afin de préparer le nouveau contrat de délégation de service public et d'envisager l'utilisation du bois en tant que combustible. Après celle du quartier Grammont, ce serait la deuxième installation de ce genre à Rouen.

Finalité B - Préservation de la biodiversité, des milieux naturels et des ressources

Parler de protection de la biodiversité, des milieux naturels et des ressources, c'est s'intéresser à la nature en ville. Végétation, faune, sols et sous-sols, eau, climat, relief sont autant d'éléments qui font de la ville un ensemble de biotopes qui ne saurait se résumer au béton et au bitume.

Cet enjeu se pose singulièrement dans l'espace urbain et avec lui bon nombre de questions. Quelle place pour la nature dans un environnement en proie à une densité de population élevée ? Quelle attention portons-nous à notre environnement confronté à diverses sources de pollution ? Quelle perception en avons-nous dans une société où la nature spontanée, ce que nous appelons « mauvaises herbes », semble le signe d'un espace mal entretenu, pour ne pas dire sale ?

La nature rend des « services » à la ville. Les espaces verts jouent un rôle d'éponge en cas de fortes pluies, limitant les risques d'inondations, contrairement aux espaces bétonnés, imperméables, qui laissent ruisseler les pluies vers les vallées. La végétation est aussi un moyen de réguler la température en ville et de lutter contre les îlots de chaleur.

Les deux défis rattachés à cette finalité

Défi 4. La valorisation de la biodiversité en milieu urbain : Il importe de progresser encore dans la gestion durable des espaces verts, notamment en n'utilisant plus de produits phytosanitaires. Il est également essentiel de développer de nouveaux espaces verts pour créer des corridors écologiques⁶ ou pour offrir aux habitants des jardins partagés dans lesquels ils pourront mettre en commun leurs pratiques. L'enjeu consiste également à informer et sensibiliser les habitants sur l'infinie variété de ces richesses et leur fragilité.

Défi 5. La protection des milieux naturels et sauvages : il s'agit de préserver les 150 hectares de milieux naturels et sauvages présents sur le territoire, les prairies fleuries des quartiers Grieu, Lombardie et Vallon Suisse, les pentes boisées de la ceinture des Hauts de Rouen et du Triège des Sapins, la zone humide de Repainville et les coteaux calcaires de la côte Sainte-Catherine.

Les principaux partenaires publics

- La CREA
- Le Département de la Seine Maritime
- La Région Haute-Normandie
- La Direction départementale des territoires
- La DREAL
- L'Agence de l'eau Seine Normandie

Les objectifs recherchés d'ici à 2020

- **Réserver un tiers de la Ville à des espaces verts ou végétalisés (le « tiers sauvage »).**
- **Arrêter l'usage de produits phytosanitaires (le « zéro phyto »).**

⁶ Le corridor est « un passage de libre circulation pour la faune et la flore », c'est le chemin constitué d'espaces naturels que la faune utilise pour aller d'un massif à un autre ou tout simplement pour aller de la zone où elle vit habituellement à la zone où elle se reproduit. Ces continuités écologiques sont un élément essentiel de la conservation de la [biodiversité](#) et du fonctionnement des [écosystèmes](#).

Les outils de mesure et indicateurs existants ou à développer

- Diagnostic écologique de la Ville.

La volonté de la Ville

La préservation de la richesse de son patrimoine naturel et paysagé est d'ores et déjà intégrée dans les pratiques et les politiques de la Ville :

- Le **PLU** prescrit un minimum de 10 à 20 % d'espaces verts ainsi que la végétalisation des toitures terrasses non accessibles dans tous les programmes immobiliers de plus de quatre logements.
- La dynamique de **création de jardins partagés** est lancée.
- Les services développent des **pratiques de gestion des espaces verts respectueuses des équilibres naturels** : gestion raisonnée, fauchage tardif, taille douce, paillage, broyage, limitation de l'utilisation de pesticides... Ces bonnes pratiques sont aujourd'hui partagées avec les services des autres communes de la CREA.
- Dans le futur éco-quartier Luciline, **la rivière Luciline sera remise à jour** et reliée à un réseau de noues permettant la récupération et l'infiltration des eaux pluviales.
- La Ville s'efforce de **diminuer les quantités d'eau potable** utilisées pour le nettoyage des chaussées et des trottoirs.

Les bases sont donc posées pour **redonner progressivement sa place à la nature**, diminuer la pression sur les ressources et permettre aux Rouennais d'en profiter pleinement au travers de sentiers paysagés à valoriser et à développer ou encore le long des quais de Seine.

Mais, il reste essentiel de **créer des continuités écologiques** entre les espaces verts, les parcs et jardins du centre ville, les ceintures vertes périurbaines, et d'inscrire le tout dans les documents réglementaires d'urbanisme.

Exemples de projets déjà réalisés ou en cours

Eco-vallée des deux rivières

Pour valoriser et renforcer l'attractivité des patrimoines écologiques, historiques ou paysagers des sites naturels de Repainville, de la Côte Sainte-Catherine et de Saint-Exupéry. L'ensemble des associations oeuvrant sur ces sites a co-élaboré ce projet et les actions à mettre en œuvre (charte partenariale de gestion, plan de sauvegarde des vestiges archéologiques, accès au belvédère de la Côte Sainte-Catherine par modes doux...).

Un des objectifs est de créer une véritable boucle de promenade et de découverte, jalonnée d'espaces de détente, à travers toute la vallée et jusqu'au centre-ville. La mise en réseau de ces corridors écologiques contribuera à la structuration de la trame verte et bleue de Rouen⁷. Par ailleurs, la mise à disposition de locaux réunissant les associations environnementales permettra de développer des actions d'éducation à l'environnement

Jardin partagé de la Lombardie

Sous l'impulsion de l'Association « Mer et Campagne » et d'un collectif d'associations, une parcelle de 700 m² « les Hauts sèment » accueille désormais, sous la responsabilité d'un

⁷ La trame verte et bleue est une mesure phare qui vise à enrayer le déclin de la biodiversité au travers de la préservation et de la restauration des continuités écologiques.

animateur, enfants et adultes pour découvrir la culture des légumes et des fleurs (semis, piquage, bouturage...) et cultiver les liens sociaux.

Aménagements paysagers

Afin de favoriser la biodiversité, la Ville veille à introduire, lors de chaque projet de réaménagement d'espaces verts, une plus large palette d'essences florales vivaces et des haies libres à fructification importante préférées des oiseaux.

Dans ce contexte, onze petits jardins situés dans le centre historique seront réaménagés en lien avec le patrimoine environnant. Deux sont déjà réalisés : le Jardin impressionniste Masseot-Abaquesne du musée de la céramique qui est riche en graminées et le square Guillaume Lion qui valorise les ruines de l'église des Augustins et de l'abbatiale Saint-Ouen.

Finalité C - Cohésion sociale, solidarité entre les territoires et les générations, égalité des hommes et des femmes

Le développement durable doit contribuer au progrès social pour l'homme et viser à réduire les exclusions et les discriminations.

Il doit servir l'égalité entre les femmes et les hommes, la solidarité entre les générations et la protection des droits des plus fragiles. Il s'agit aussi de recréer ou de renforcer le lien entre les êtres humains, les sociétés et les territoires afin de s'assurer que le partage des richesses ne se fait pas au détriment des plus démunis, ni des générations futures, ou encore des territoires voisins ou lointains.

Ces enjeux concernent la vie quotidienne des Rouennais. Une partie de la population connaît la précarité. Le nombre de ménages non-imposés sur le revenu et le taux de chômage en sont des indicateurs notables⁸. Cette situation est plus marquée dans certains quartiers de Rouen

Les trois défis rattachés à cette finalité

Défi 6. La convivialité dans et entre les quartiers : L'objectif est de renforcer le rôle et la fréquentation des maisons de quartier, de maintenir son soutien aux associations et animations de proximité (notamment aux comités d'anciens et associations contribuant au renforcement des liens intergénérationnels) et d'adapter le PLU pour combler le manque de logements pour les familles. Par ailleurs, la mixité sociale, la lutte contre les communautarismes et le maintien des commerces et services de proximité doivent être des lignes conductrices des politiques sociales.

Défi 7. La prise en compte du vieillissement de la population : la lutte contre l'isolement le bien-être et l'accès aux soins des personnes âgées seront au cœur de l'action. La valorisation de la Maison des Aînés est un objectif opérationnel de la Ville qui veille également à favoriser le développement des services à la personne avec ses partenaires.

Défi 8. L'ouverture internationale : Il s'agit ici de soutenir les jumelages, les actions de solidarité internationale, ainsi que les échanges scolaires et universitaires internationaux, notamment européens.

Les principaux partenaires publics

- La CREA
- Le Département de la Seine-Maritime
- La Région Haute-Normandie
- L'Agence nationale de l'habitat (ANAH)
- L'ANRU
- Les bailleurs sociaux

Les impacts recherchés d'ici à 2020

- **Réduire les inégalités sociales au sein de la population.**
- **Maintenir le niveau d'équipements publics de proximité sur le territoire.**

⁸ En 2008, 42,1% des ménages rouennais n'étaient pas imposés sur le revenu (contre seulement 11,9% en Haute-Normandie et 29,2% en France) ; Le taux de chômage est supérieur à la moyenne nationale, pour toutes les tranches d'âge. Il est particulièrement exacerbé pour les 25-49 ans chez qui le taux de chômage est de 4 points supérieur à la moyenne nationale (17,1% contre 12,6%)

Les outils de mesure et indicateurs existants ou à développer

- Indice de Gini⁹ calculé à partir des revenus fiscaux déclarés par ménage.
- Bilan social réalisé dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.
- Bilan de l'application du PLU en matière de logement.

La volonté de la Ville

L'enjeu de renforcer la mixité sociale au sein des quartiers, ainsi que de rééquilibrer l'offre de services sur l'ensemble du territoire, est connu de la Ville depuis bien longtemps et des moyens conséquents y sont attribués. Le Grand Projet de Ville (GPV) en est l'un des outils majeurs à travers la consolidation du réseau d'équipements publics de proximité, la rénovation des centres commerciaux, la réalisation de nouveaux logements, la réhabilitation et la résidentialisation de logements déjà existants.

Le désenclavement des quartiers, notamment en vue de casser les barrières socioculturelles fait également l'objet d'actions volontaristes en matière de transports en commun.

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) œuvre quant à lui pour la cohésion sociale à travers une multitude d'actions ciblées sur les besoins des Rouennais.

Quatre axes principaux guident les actions en faveur des personnes âgées : la lutte contre l'isolement et la promotion des échanges intergénérationnels, la facilitation des déplacements, l'accompagnement dans le parcours résidentiel, la facilitation à l'accès aux soins.

Exemples de projets déjà réalisés ou en cours

Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) dans les quartiers Ouest

Autour de la préfecture, quartier en plein essor proche de l'hyper centre ville, une opération de réhabilitation est programmée pour les cinq prochaines années afin de développer un parc locatif aidé à vocation familiale mais également de lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique. Cette nouvelle OPAH de renouvellement urbain menée en partenariat avec l'ANAH, la CREA, la CAF et le CG 76, vise 220 habitations anciennes appartenant à des bailleurs de logements à loyers maîtrisés et 30 propriétaires occupants sous conditions de ressources.

Lutte contre la maladie d'Alzheimer

Une équipe spécialisée vient d'être constituée par le CCAS et opère de Barentin à Grand-Couronne et de Canteleu à Franqueville-Saint-Pierre. Elle a pour mission d'organiser le quotidien du malade, de créer dans sa vie des aménagements durables pour faciliter ses courses, ses déplacements, la préparation de ses repas... et de maintenir ses capacités et ses activités sociales.

En 2010 également, cinq patients de l'hôpital de Oissel atteints de cette maladie, cinq de leurs soignants et cinq agents de Muséum d'Histoire Naturelle se sont réunis et ont monté une exposition au Musée. Chacun a pu appréhender un nouvel univers et les patients stimuler leurs capacités cognitives et créatives.

⁹ L'indice (ou coefficient) de Gini est un indicateur synthétique d'inégalités de salaires (de revenus, de niveaux de vie...). Compris entre 0 et 1, l'inégalité est d'autant plus forte que l'indice de Gini est élevé. En 2008, au niveau communal l'indice calculé à partir des revenus fiscaux par ménage variait entre 0,2584 à Issou (78) et 0,5939 à Neuilly-sur-Seine (92), avec une moyenne de 0,3636 sur l'ensemble des communes pour lesquelles l'indice est calculé. A Rouen il était de 0,4475.

Noël Solidaire

En collaboration avec neuf associations, s'est tenu pour la troisième année consécutive un réveillon de Noël solidaire dans les salons de l'Hôtel de Ville. Cet événement permet à des personnes accidentées de la vie et à des familles en situation de grande précarité de partager au soir de Noël, malgré leurs difficultés, un moment de cordialité et de convivialité. En 2010, 350 personnes dont 70 enfants y ont participé.

Ticket sport

La Ville a participé en octobre 2010 à l'organisation de la semaine du sport pour les personnes en situation de handicap. Des rencontres de tennis ont été proposées aux élèves de primaires, de collèges ainsi qu'aux centres spécialisés implantés sur le territoire de la CREA. Des doubles mixtes « un enfant - un adulte handicapé » ont été organisés.

Le but ? Faire découvrir le sport de raquettes et familiariser les enfants valides avec le handicap. Dans ce cadre, s'est également déroulée, à l'espace de la Petite Bouverie, la première édition du Championnat de France de Tennis de sport adapté qui a rassemblé environ 200 participants.

Unité d'insertion par le logement

Au CCAS, l'atelier « Activité autour du meuble » contribue à donner une seconde vie à des meubles voués à la destruction en les remettant en état pour et par les personnes accédant au logement. Par ailleurs, le dispositif d'aide financière du CCAS prévoit un soutien pour l'achat de matériel durable permettant des économies d'énergie et d'eau. Ce type de matériels, généralement plus coûteux, reste souvent inaccessible aux personnes percevant les minimas sociaux.

Finalité D - Epanouissement de tous

« Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature » (article 1 de la déclaration de Rio de 1992).

Les collectivités et tout particulièrement les communes ont un rôle particulièrement important à jouer dans la poursuite de cette finalité. Elles sont au plus près des habitants et peuvent répondre à nombre de leurs aspirations, au-delà de la satisfaction de leurs besoins essentiels (se nourrir, se vêtir, se loger, se soigner). Elles doivent permettre ou favoriser l'accès à l'éducation, aux soins, à la culture, aux sports, aux loisirs, etc.

Les cinq défis rattachés à cette finalité

Défi 9. La valorisation de la Seine : L'enjeu est de se réapproprier la Seine comme axe de développement et y déployer des activités de loisirs au profit des habitants, des personnes travaillant à Rouen ou des visiteurs. La reconquête des quais fait partie des leviers d'action majeurs de ce défi.

Défi 10. L'égalité d'accès aux loisirs : La priorité est de diffuser l'offre d'activités culturelles, de sports et de loisirs, pour que l'ensemble des Rouennais en bénéficie. Pour cela il importe de communiquer plus sur les politiques tarifaires, d'accompagner les associations oeuvrant dans ce champ pour que l'accès aux loisirs ne soit pas limité aux seules activités municipales et de rendre accessible l'offre de loisirs aux personnes porteuses de handicap, physique ou mental.

Défi 11. Le bien-être pour tous : Niveau de vie, autonomie, équité, santé, cohésion sociale, qualité de l'environnement, de multiples facteurs interviennent dans le bien-être. Au travers de la convivialité de ses espaces publics, de l'accès à ses équipements sportifs et culturels ou bien en luttant contre l'insalubrité des logements, la Ville y contribue. En revanche, elle ne peut intervenir que de manière croisée ou indirecte avec le Département sur l'action sociale et la santé sur son territoire.

Défi 12. La propreté en ville : L'objectif est à la fois d'améliorer ses pratiques en matière d'aménagement urbain, de nettoyage des espaces publics en lien avec la CREA en charge de la collecte et de l'élimination des déchets ménagers mais également en matière de sensibilisation de chacun au respect de l'espace public comme lieu de vie commun.

Défi 13. L'e-démocratie : il est nécessaire de développer de nouveaux services en ligne, tout en multipliant les points publics d'accès internet et en accompagnant les personnes peu familières des outils informatiques.

Les principaux partenaires publics

- La CREA
- Le Département de la Seine-Maritime
- La Région Haute-Normandie
- Les établissements de santé.

Les impacts recherchés d'ici à 2020

- **Permettre au plus grand nombre de bénéficier de l'offre culturelle et de loisirs.**
- **Maintenir l'offre de soins.**

Les outils de mesure et indicateurs existants ou à développer

- **Bilan démographique.**
- **Tableau de bord de la fréquentation et de l'accessibilité des équipements publics.**
- **Enquête sur la manière dont les Rouennais perçoivent leur ville.**

La volonté de la Ville

L'épanouissement des Rouennais est au centre des préoccupations de la Ville. A titre d'illustration :

- Dans les nombreux établissements culturels, elle démontre **une volonté d'aller vers les « publics empêchés »** (personnes hospitalisées, etc.) par des actions variées,
- **Signataire de la charte Ville Handicap**, elle veille à la mise en conformité de ses établissements et de ses espaces publics en matière d'accessibilité et propose régulièrement des actions dédiées aux personnes porteuses de handicap dans le domaine des loisirs et de la culture.
- Dans le domaine du sport, **elle soutient les associations** et développe des dispositifs d'aides financières pour les enfants issus de familles modestes.
- La Ville a placé la **propreté** en toute première priorité parmi ses actions d'amélioration du cadre de vie. Des efforts conséquents ont été déployés tant sur le renouvellement et la modernisation des engins de nettoyage que sur le déploiement de mobiliers urbains spécifiques (corbeilles de ville, distributeurs de sachets à déjection canine). Les questions liées au traitement de la pollution visuelle (panneaux publicitaires et affichage sauvage notamment) font l'objet d'une attention constante,
- Le territoire dispose d'une **bonne couverture en haut-débit** et de plus en plus de services en ligne et de procédures dites « dématérialisées » sont proposés.

Néanmoins, les marges de progrès demeurent importantes :

- Tous les équipements ne sont pas facilement accessibles en transports en commun, ce qui en limite l'accès aux ménages non motorisés.
- La fréquentation des clubs et associations de sport demeure l'apanage des enfants ou adultes de classes moyennes et supérieures, malgré les aides proposées.
- L'image dégradée de la propreté à Rouen fait sans doute partie de l'histoire, pour autant, elle correspond aussi à une réalité et montre la nécessité d'objectiver l'image et le besoin de propreté, d'améliorer la coordination avec des services de la CREA en charge de la collecte des déchets ménagers et de réduire le caractère accidenté de la chaussée, facteur aggravant le sentiment d'une « ville sale ».

Exemples de projets déjà réalisés ou en cours

Macadam and Co

Ce festival de jours permet des moments d'échanges et de réflexions sur les problématiques des gens de la rue, lors de rencontres thématiques et festives.

Il s'agit de sensibiliser les Rouennais à la vie des sans-abri et de les impliquer dans une démarche de solidarité. Cette journée est organisée en partenariat avec l'association L'Autobus Samu Social et l'ensemble des bénévoles et professionnels qui œuvrent dans le champ social.

Le handicap et les manifestations publiques

Dans le cadre de l'organisation de ses manifestations (Rouen sur Mer, Rouen Givrée, Terrasses du jeudi...), la Ville développe l'accessibilité au plus grand nombre et notamment aux personnes porteuses d'un handicap. Elle met ainsi à disposition des places de stationnement réservées, des toilettes adaptées, des équipements spécialisés : chaises roulantes sur sable, rampes d'accès, espaces spécifiques et réservés... Elle programme et encadre des activités dédiées.

Réseau Rn'Bi ou la lecture publique dans les quartiers

Afin de favoriser l'accès à la culture dans tous les quartiers, le Réseau Rouen Nouvelles Bibliothèques de lecture publique, Rn'Bi, a été constitué. Il repose sur la gratuité des services, la modernisation et le développement des bibliothèques de quartier qui offrent de nouveaux services comme la « marmothèque » de Saint-Sever pour les tout-petits ou la « bibliothèque virtuelle » qui permet de faire venir l'ouvrage de son choix dans « sa » bibliothèque de quartier.

Tourisme et handicap

L'accessibilité du Muséum de Rouen lui a valu de recevoir le label « Tourisme et handicap ». A titre d'exemple, des visites sensorielles sont organisées pour les malvoyants.

Défibrillateurs sur la voie publique

Avec le concours de la MATMUT, du SAMU 76, du Conseil de l'Ordre Régional des Pharmaciens et de l'Observatoire Régional de la Santé, se poursuit l'installation de défibrillateurs cardiaques. Les emplacements sont retenus sur des critères de fréquentation, de difficulté d'accès par les services de secours et/ou d'isolement de lieux de soins et enfin de la proximité d'une pharmacie.

A l'Asso de Rouen

Depuis deux ans, au mois de septembre, un samedi de rencontres est organisé entre près de 250 associations oeuvrant dans différents domaines (sportif, culturel, social, humanitaires, etc.) et les Rouennais. C'est l'occasion pour ces associations de présenter leurs activités et leurs projets et d'échanger avec le public.

Finalité E - Modes de production et de consommation responsables

Orienter nos modes de production et de consommation vers une économie plus sobre et responsable est un enjeu majeur.

Produire durable, c'est agir tout au long du cycle de vie des produits depuis leur conception, en ayant recours à des matières premières issues de filières locales, en adoptant des procédés de production moins énergivores et plus respectueux de l'environnement, en favorisant leur recyclage en fin d'utilisation, etc.

Par ailleurs, sous la pression des associations de consommateurs et d'usagers, la sensibilisation et l'information des consommateurs concourent à modifier les pratiques d'achats en faveur des entreprises « socialement responsables » et des écoproduits.

Les deux défis rattachés à cette finalité

Défi 14. L'alimentation durable : L'objectif est de contribuer au déploiement d'une offre issue de circuits de production respectueux des équilibres sociaux, économiques et environnementaux (agriculture biologique, circuits courts¹⁰)

Défi 15. Le développement économique responsable : Il s'agit de faire vivre les commerces de proximité, dont Rouen est bien dotée, de développer des circuits courts, notamment alimentaires, de soutenir les activités issues de l'économie sociale et solidaire (ESS) et du commerce équitable, enfin, de contribuer à la sensibilisation des commerçants et des artisans à l'éco responsabilité, en lien avec l'Association de commerçants et artisans de Rouen (ACAR), la CREA et les organismes consulaires.

Les principaux partenaires publics

- La CREA
- La Région Haute-Normandie
- La Chambre de commerce et d'industrie (CCI)
- La Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA)
- La Chambre d'agriculture

Les impacts recherchés d'ici à 2020

- **Utiliser 50% de produits bio ou issus du commerce local ou équitable dans la restauration collective et si possible dans les restaurants de Rouen.**
- **Diminuer l'empreinte écologique des activités économiques du territoire.**

Les outils de mesure et indicateurs existants ou à développer

- Bilan Carbone Territoire de la CREA.

La volonté de la Ville

Le dynamisme économique de Rouen est depuis longtemps une priorité de la Ville dans un souci de bien-être de ses habitants. Aux côtés de la CREA, de la CCI, de la CMA, du Département, ou encore de la Région, elle contribue à faire progresser l'offre de formation

¹⁰ Les circuits courts alimentaires sont définis, selon la prescription du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Pêche, comme les circuits de distribution n'impliquant pas ou n'impliquant qu'un seul intermédiaire entre le producteur agricole et le consommateur.

sur son territoire et à offrir à ses habitants un accompagnement vers l'emploi, tout en permettant le développement de services aux entreprises et en renforçant son attractivité économique. A titre d'exemple, la Ville de Rouen, en lien avec la CREA, introduit des clauses d'insertion dans les marchés publics pour l'embauche de personnes en difficulté.

Ce sont les fondations d'un développement économique responsable et pérenne dont les premières actions voient aujourd'hui le jour. Néanmoins, dans ce champ peut être plus que dans d'autres, la situation n'évoluera que grâce aux changements d'habitudes des entreprises et des habitants.

Exemples de projets déjà réalisés ou en cours

Restauration collective

Dès septembre 2011, la Ville reprend en régie l'exploitation de la restauration collective pour les écoles, les crèches et les centres de loisirs. Elle accentue ses efforts en faveur d'une alimentation encore plus équilibrée, variée et de qualité (usage des fruits et légumes de saison, recours à des productions locales et produits issus de l'agriculture biologique....).

Durant l'année scolaire 2010-2011, 635 baguettes bio ont été servies chaque jour aux écoliers.

Marché bio

Un marché bio hebdomadaire regroupe des producteurs locaux depuis fin 2009, place Jacques Lelieur.

Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC)

En partenariat avec la CCI, la CMA et l'ACAR, le plan FISAC est mis en œuvre à partir de 2011 pour trois ans. Il vise à dynamiser le commerce, favoriser et améliorer la circulation des Rouennais en centre ville rive droite et rive gauche. Cela passe par l'aménagement de l'espace public (rénover les plateaux piétonniers, les rendre accessible à tous, harmoniser le mobilier urbain), la modernisation de la signalétique commerciale et patrimoniale, le soutien à la rénovation des vitrines et la réalisation d'animations temporaires et festives.

Equipes d'intervention de proximité

Dans le cadre de la gestion urbaine de proximité et d'un processus d'insertion, ces équipes composées de personnes en difficultés et/ou sans qualification (jeunes de moins de 26 ans sortis tôt du système scolaire, chômeurs de longue durée...) participent à des chantiers de rénovation de leurs quartiers (Sapins, Châtelet, Lombardie, Grand'Mare et Grammont).

En 2010, en lien avec les commerçants, l'étanchéité de la toiture et la réfection d'une partie des peintures extérieures du centre commercial de la Lombardie ont été ainsi assurées de même que les abords du centre commercial du Châtelet.

Finalité F - Exemplarité et capacité d'entraînement de la Ville

L'exemplarité des acteurs publics prend son essor à l'issue de la déclaration sur l'Environnement et le Développement de Rio en 1992 (chapitre 28) qui met en avant le rôle des administrations locales dans leurs contributions au développement durable.

Plus qu'une raison d'éthique, ce principe est lié à la condition de référent social des administrations qui se doivent d'être transparentes et irréprochables. Il répond en outre à une question économique : la part des dépenses publiques pèse significativement dans l'économie d'un pays. En France, 15% du PIB correspond aux achats du secteur public.

L'éco-responsabilité en est une des facettes. Pour les acteurs publics, la définition française stipule qu'ils doivent être exemplaires dans leur fonctionnement interne, à travers :

- une politique d'achats favorisant les écoproduits,
- la réduction de leurs consommations d'eau, d'énergie, de papier,
- l'amélioration de la gestion de leur patrimoine bâti et non bâti,
- l'amélioration de la gestion de leurs déplacements,
- la sensibilisation et la formation au développement durable de leurs personnels.

Les deux défis rattachés à cette finalité

Défi 16. L'information, la sensibilisation et la participation : L'adhésion des parties prenantes aux actions menées par la Ville nécessite de renforcer la concertation, la consultation et la co-construction des politiques publiques. La participation de tous et de chacun est indispensable.

Défi 17. L'éco-responsabilité et l'exemplarité de la Ville : L'exemplarité ne se limite pas à l'éco-responsabilité. Ce n'est pas seulement penser à éteindre la lumière, imprimer ses documents en recto verso, c'est aussi, et avec des implications plus importantes, introduire des critères écologiques dans les marchés publics, développer l'e-administration, développer une politique de gestion des ressources humaines garante de l'épanouissement de tous, privilégier la concertation, la transversalité, l'anticipation des impacts environnementaux, économiques et sociaux de ses activités, leur évaluation systématique, etc.

Elle implique un changement des comportements et des pratiques internes des services dans leur fonctionnement quotidien vers un réel management environnemental et durable.

Le principal partenaire public

- L'ADEME

Les impacts recherchés d'ici à 2020

- **Intégrer une clause sociale et/ou environnementale dans 100% des marchés publics.**
- **Réduire d'au moins 40% les consommations d'énergie des bâtiments municipaux.**
- **Réduire d'au moins 20% les émissions de gaz à effet de serre liées au patrimoine et aux services de la Ville.**

Les outils de mesure et indicateurs existants ou à développer

- Bilan carbone patrimoine et services de la Ville.

- Tableau de bord de l'éco-responsabilité des services de la Ville.

La volonté de la Ville

Les services municipaux se sont engagés depuis plusieurs années dans le développement durable au travers **d'actions concrètes** qui vont des plus simples et symboliques aux plus complexes.

En interne, elles font l'objet d'une information régulière par le biais du journal mensuel des personnels et du site intranet mais également lors d'événements forts (vœux du Maire aux personnels municipaux de janvier 2011, réunions des cadres 2010, etc.).

En externe, la **communication autour de ces actions** devrait permettre de mobiliser le plus grand nombre, habitants et partenaires, et susciter les initiatives.

Exemples de projets déjà réalisés ou en cours

Plan de Déplacement des Employés

Le Plan de Déplacement des Employés (PDE) vise à modifier les pratiques de mobilité des agents, dans le cadre de leurs déplacements quotidiens domicile-travail et professionnels afin de favoriser le co-voiturage, l'usage des transports en commun, la mobilité douce (vélo, marche à pied)... Tous les agents sont également invités à suivre un stage d'éco-conduite sur leur lieu de travail.

Bilan carbone

Les émissions de GES liées à l'activité des services municipaux, estimées dans le cadre d'un bilan carbone « patrimoine et services » réalisé en 2009, ont été évaluées à 33 000 tonnes équivalent carbone par an. Cela correspond aux émissions moyennes de 4 000 français. Ce bilan a permis de hiérarchiser les postes de réduction possibles dont les principaux sont l'énergie et les déplacements.

Installation de panneaux photovoltaïques

Lors du renouvellement de la toiture d'un des bâtiments du Centre municipal Pélissier, 270 m² de panneaux photovoltaïques ont été installés et produisent environ 35 kW par an.

Certification Iso 14001 du parc de véhicules

Le Parc de véhicules a mis en place un système de management environnemental et obtenu la certification ISO 14001. Cet engagement est la garantie d'une action maîtrisée dans un domaine d'activité potentiellement polluant et producteur de déchets.

Budget participatif

Les conseillers de quartier utilisent des critères de développement durable pour la gestion des 200 000 € annuel de budget participatif.

Atelier urbain de proximité

En 2010, les conseillers de quartier et l'ensemble des parties prenantes (habitants, commerçants, établissements scolaires...) ont été associés, dans le cadre d'un atelier urbain de proximité, à l'élaboration du projet de réfection de la place des Emmurées et de la rue Saint-Sever.

Epanouissement des employés de la Ville

La Ville s'attache à prendre en compte l'épanouissement de tous ses employés. Plusieurs mesures illustrent cette volonté : la création d'une fonction de chargé du reclassement et de l'insertion du handicap, le renforcement du rôle du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), le lancement d'une démarche de prévention des risques psychosociaux, la signature d'un protocole triennal relatif aux avancées sociales.

LE PLAN D'ACTION 2011-2014

Afin de relever les dix-sept défis clés de développement durable spécifiques à son territoire, la Ville a conçu un plan d'action 2011-2014 qui comprend d'une part, une série de mesures visant au changement des pratiques au sein des services municipaux et d'autre part, des actions phares à mettre en oeuvre.

Les changements de méthodes au sein des services municipaux

La Ville considère que seule une évolution volontariste de la conduite des politiques publiques permettra d'atteindre de manière pérenne les objectifs définis en matière de développement durable.

Une série d'actions structurantes ont ainsi été choisies pour faire évoluer les méthodes au sein des services en prenant en compte de manière plus transversale et intégrée les enjeux de développement durable.

Axe 1 : Intégrer les principes du développement durable, y compris la démocratie participative dans la conception de toutes les politiques municipales

Action 1.1. Délai de mise en œuvre : 2011-2013
Ajouter un « suivi développement durable » dans le circuit des validations des délibérations municipales.

Action 1.2. Délai de mise en œuvre : 2011-2013
Rendre obligatoire, pour toutes les directions, la présentation des projets et des actions de développement durable prévus ou réalisés dans les notes de préparation budgétaire et les rapports d'activité.

Action 1.3. Délai de mise en œuvre : 2011-2013
Prendre en compte des critères de développement durable dans la mise en œuvre du budget participatif des Conseils de quartier.

Axe 2 : Développer la co-élaboration des politiques et les actions partenariales

Action 2.1. Délai de mise en œuvre : 2012-2013
Introduire progressivement des critères de développement durable dans l'attribution des subventions aux associations et les accompagner dans leur évolution vers plus d'éco responsabilité.

Action 2.2. Délai de mise en œuvre : 2012-2014
Développer en direction des associations des appels à projets en lien avec le développement durable.

Axe 3 : Veiller à une communication externe axée sur le développement d'une culture partagée du développement durable

Action 3.1. Délai de mise en œuvre : dès 2011
Mettre l'évènementiel au service de la sensibilisation au développement durable (application de la charte des manifestations publiques durables ; suivi d'un calendrier concerté avec la CREA pour les manifestations en lien avec le développement durable).

Action 3.2. Délai de mise en œuvre : dès 2011
Intégrer davantage les questions de développement durable dans le Rouen magazine en développant des rubriques et articles dédiés (rubrique santé et environnement).

Axe 4 : Vérifier et assurer en continu la durabilité des « grands projets » de la Ville

Action 4.1. Délai de mise en œuvre : 2012-2014
Expérimenter une grille de suivi intégrant des critères de développement durable pour le projet des quais bas rive gauche.

Axe 5 : Suivre et évaluer les politiques au regard du développement durable

Action 5.1. Délai de mise en œuvre : 2011
Développer un jeu d'indicateurs concrets et mesurables permettant l'évaluation des politiques menées au regard des défis clefs. Pour garantir une évaluation objective, ce sera la première action à mettre en œuvre dès le lancement de l'Agenda 21 et, au plus tard avant fin 2011.

Action 5.2. Délai de mise en œuvre : Dès 2012
Faire un compte-rendu aux citoyens de l'état d'avancée de l'Agenda 21 au travers d'un rapport annuel de développement durable. Dans une logique d'appréciation collective des résultats atteints, cet échange permettra de faire la synthèse des enseignements tirés des différents processus de suivi et d'évaluation.

Axe 6 : Rendre l'ensemble des services exemplaires

Action 6.1. Délai de mise en œuvre : 2012
Mettre en place un tableau de bord de l'éco responsabilité des services.

Les actions phares de l'Agenda 21

Les actions phares illustrent de manière concrète et symbolique les engagements de la Ville en matière de développement durable. Nombre d'entre elles sont des actions à court terme et à achever dans les deux à trois ans à venir. D'autres, liées à l'élaboration de plans cadres, sont le préalable à des réalisations programmées à moyen terme. Les dernières sont des actions que la Ville souhaite pérenniser dans le temps et au-delà des trois années à venir.

Ces actions ont été rattachées à l'un des dix-sept défis mais peuvent contribuer à en atteindre d'autres. Les défis prioritaires comportent plusieurs actions, excepté le défi 14 « L'alimentation durable », dont l'action est suffisamment complexe et ambitieuse.

Finalité A - Lutte contre le dérèglement climatique

Défi 1. La mobilité en ville (prioritaire)

Action D.1.1. **Objectif :** **2 écoles en plus par an**

Tendre à la généralisation des pédibus à l'ensemble des écoles primaires.

Maîtrise d'ouvrage : Ville Coût : 10 000 € / an

Action D.1.2. **Objectif :** **2012 et au delà**

Elaborer puis mettre en œuvre un schéma directeur des aménagements cyclables.

Maîtrise d'ouvrage : Ville Coût : 50 000 €

Action D.1.3. **Objectif :** **2013 et au delà**

Définir puis mettre en œuvre un plan directeur relatif à la politique de stationnement des véhicules en ville (étude menée conjointement avec la CREA).

Maîtrise d'ouvrage : Ville et CREA Part Ville : 63 000 €

Action D.1.4. **Objectif :** **Achèvement en 2012**

Réviser la réglementation relative à la desserte locale et aux livraisons en ville.

Maîtrise d'ouvrage : Coût : 22 000 €

Action D.1.5. **Objectif :** **Minimum 2 bornes par an**

Favoriser l'usage des véhicules électriques (stationnement gratuit pour les véhicules 100 % électriques) et aider à l'installation de bornes de rechargement par la CREA.

Défi 2. L'efficacité énergétique du bâti (prioritaire)

Action D.2.1. **Objectif :** **2012**

Elaborer un plan énergie des bâtiments dans le cadre du futur Plan climat-énergie Territorial¹¹.

Maîtrise d'ouvrage : Ville Coût : 60 000 €

¹¹ Un Plan climat énergie territorial (PCET) est un cadre d'engagement afin de rendre visible les politiques contribuant à lutter contre le changement climatique. Institué par les lois Grenelle 1 et 2, il vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre et la vulnérabilité du territoire au changement climatique.

Action D.2.2. **Objectif :** **Un chantier par an**
Développer le recours aux énergies renouvelables dans les nouvelles constructions en maîtrise d'ouvrage Ville (surcoût intégré au coût d'investissement des opérations).

Action D.2.3. **Objectif :** **3 chantiers d'ici 2014**
Aller au-delà des réglementations thermiques applicables pour chaque nouvelle construction en maîtrise d'ouvrage Ville (surcoût intégré au coût d'investissement des opérations).

Action D.2.4. **Objectif :80 % des permis de construire**
Inciter les maîtres d'ouvrage et les bailleurs publics et privés à aller au-delà des réglementations thermiques applicables et recourir aux énergies renouvelables.

Défi 3. L'éclairage public

Action D.3.1. **Objectif : 30 % d'économie d'énergie**
Changer les installations pour un éclairage plus durable (diminution des pollutions lumineuses nocturnes et économies d'énergie) dans le cadre du partenariat public privé avec la société CITEOS et du plan annuel de rénovation de l'éclairage public.

Finalité B - Protection de la biodiversité, des milieux naturels et des ressources

Défi 4. La valorisation de la biodiversité en milieu urbain (prioritaire)

Action D.4.1. **Objectif :** **Achèvement en 2013**
Mettre en œuvre un plan « insectes auxiliaires¹² » (installation d'abris à insectes, conventionnement avec des apiculteurs pour l'installation de ruches en Ville, conservation des arbres morts in situ, etc.).

Maîtrise d'ouvrage : Ville Coût : 15 000 €

Action D.4.2. **Objectif :** **Achèvement en 2013**
Obtenir la labellisation « Espaces Verts Ecologiques »

Maîtrise d'ouvrage : Ville Coût : 20 000 €

Action D.4.3. **Objectif :** **2013 et au delà**
Etablir un diagnostic de l'usage des produits phytosanitaires et élaborer un plan d'action afin d'en arrêter l'emploi (politique « zéro phyto »).

Maîtrise d'ouvrage : Ville Diagnostic mené en interne

Défi 5. La protection des milieux naturels et sauvages

Action D.5.1. **Objectif :** **2013 et au delà**
Elaborer et mettre en œuvre des plans de gestion des milieux naturels spécifiques (prairies fleuries, pentes boisées, zone humide de Repainville et coteaux calcaires).

Maîtrise d'ouvrage : Ville Coût : 30 000 €

¹² Ce sont des insectes qui aident à réguler les populations de ravageurs et participent à la pollinisation.

Finalité C - Cohésion sociale, solidarité entre les territoires et les générations, égalité des hommes et des femmes

Défi 6. La convivialité dans et entre les quartiers

Action D.6.1.	Objectif :	Achèvement en 2012
Construire une salle des fêtes François Salomon à la Lombardie.		
Maîtrise d'ouvrage :	Ville	Coût : 650 000 €

Défi 7. La prise en compte du vieillissement de la population

Action D.4.1.	Objectif :	Achèvement en 2012
Mettre en œuvre le plan de mise aux normes des foyers logements qui commence avec la construction par Habitat 76 d'une résidence de soixante-seize logements rue de la Maladrerie et qui sera gérée par le CCAS.		

Défi 8. L'ouverture internationale

Action D.11.1.	Objectif :	Un échange par an
Développer les échanges avec des établissements culturels et sportifs de pays étrangers.		
Maîtrise d'ouvrage :	Ville	Coût : 10 000 €/an

Finalité D - Epanouissement de tous

Défi 9. La valorisation de la Seine

Action D.9.1.	Objectif :	Réalisation 2012 à 2014
Aménager les quais bas rive droite et rive gauche.		
Maîtrise d'ouvrage :	Ville	Coût : 19 000 k€

Défi 10. L'égalité d'accès aux loisirs

Action D.10.1.	Objectif :	Achèvement en 2013
Créer un centre de loisirs et un complexe sportif rive gauche, rue des Murs Saint-Yon.		
Maîtrise d'ouvrage :	Ville	Coût : 14 000 k€

Défi 11. Le bien-être pour tous (prioritaire)

Action D.11.1.	Objectif :	100 places en 2013
Augmenter l'offre de places en crèche sur l'ensemble de la Ville. Rive gauche : projet Pélissier qui comporte la création d'une crèche municipale de 60 berceaux (opérateur MATMUT) et rive droite : reconstruction et augmentation de la capacité de la crèche Rose des vents - 10 berceaux supplémentaires - (Maîtrise d'ouvrage Ville)		
	Crèche Pélissier	Coût : 2 700 k€
	Crèche Rose des Vents	Coût : 4 200 k€

Action D.11.1. **Objectif :** **8 classes en 2013**
Créer un groupe scolaire rive gauche, rue des Murs Saint-Yon (projet inclus dans le programme de l'action D.10.1.)

Action D.11.3. **Objectif :** **1 parcours par an**
Créer des parcours de randonnées ou des promenades comme le sentier des musiciens des Hauts de Rouen, élaboré à l'initiative de trois conseils de quartier et inauguré au printemps 2011.

Maîtrise d'ouvrage : Ville Coût : 30 à 50 000 €/an

Action D.11.4. **Objectif :** **Réalisation en 2013**
Créer une bibliothèque et une maison de l'étudiant au Hangar 9 (une partie du bâtiment abritera également une galerie photos du pôle image de la Région).

Maîtrise d'ouvrage : Ville Coût : 6 200 k€

Action D.11.5. **Objectif :** **2012 et au delà**
Dresser puis mettre en œuvre un plan d'action en matière de handicap (accueil des publics, accessibilité du domaine public et des bâtiments municipaux, etc.).

Maîtrise d'ouvrage : Ville 120 000 €

Action D.11.6. **Objectif :** **A partir de 2013**
Initier une démarche d'Agenda 21 de la culture.

Défi 12. La propreté en ville (prioritaire)

Action D.12.1. **Objectif :** **A partir de 2011**
Réaliser une étude sur la qualité du service propreté et de la collecte des déchets ménagers conjointement avec la CREA (un an d'étude et deux ans pour mesurer l'efficacité des actions entreprises).

Maîtrise d'ouvrage : Ville et CREA Part Ville : 80 000 €

Action D.12.2. **Objectif :** **Opérationnalité en 2013**
Organiser, en partenariat avec les commerçants et la CREA (maître d'ouvrage), la collecte sélective des cartons en centre-ville et le tri sélectif sur les marchés.

Défi 13. L'e-démocratie

Action D.13.1. **Objectif :** **Opérationnalité 2013**
Créer un forum de concertation et d'échanges pour les citoyens et les conseillers de quartier.

Maîtrise d'ouvrage : Ville Coût : 5 000 €

Finalité E - Modes de production et de consommation responsables

14. L'alimentation durable (prioritaire)

Action D.14.1. **Objectif :** **Dès septembre 2011**
Reprendre en régie la restauration collective et favoriser le recours aux produits bio ou issus du commerce local ou équitable.

15. Le développement économique responsable

Action D.15.1. **Objectif :** **2013-2014**
Créer un label et rédiger, dans le cadre du FISAC et en lien avec l'ACAR, un guide des bonnes pratiques de développement durable à destination des commerçants.
Maîtrise d'ouvrage : Ville Coût : 57 000 €

Finalité F - Exemplarité et capacité d'entraînement de la Ville

16. L'information, la sensibilisation et la participation (prioritaire)

Action D.16.1. **Objectif :** **Achèvement en 2013**
Elaborer et mettre en œuvre une charte des manifestations durables (réalisation des premières actions dès 2011).
Maîtrise d'ouvrage : Ville Coût : 10 000 €

Action D.16.2. **Objectif :** **4 temps forts/an**
Amplifier la participation de la Ville aux manifestations nationales et régionales liées à l'environnement et au développement durable en lien avec les habitants et le tissu associatif (semaine du développement durable, fête du vélo, semaine de la mobilité, etc.).
Maîtrise d'ouvrage : Ville Coût : 40 000 €

Action D.16.3. **Objectif :** **Achèvement fin 2013**
Créer un outil participatif et ludique de sensibilisation aux enjeux de développement durable à Rouen, basé sur les nouvelles technologies.
Maîtrise d'ouvrage : Ville Coût : 30 000 €

17. L'éco-responsabilité et l'exemplarité de la Ville

Action D.17.1. **Objectif :** **Dès 2012**
Réaliser un forage dans la nappe phréatique sur le site de Pélissier à des fins d'arrosage (Jardin des Plantes) et d'alimentation des engins de nettoyage.
Maîtrise d'ouvrage : Ville Coût : 330 000 €

ET APRES ? FAIRE VIVRE L'AGENDA EN DEHORS DES MURS DE LA MAIRIE

L'Agenda 21 sera mis en œuvre à travers les projets phares présentés dans le présent document, mais également à travers l'ensemble des politiques conduites par la Ville, en partie grâce aux changements de méthodes engagés.

Le suivi, l'évaluation et l'amélioration de cet Agenda 21 est fondé sur un système de pilotage rigoureux qui s'articule autour de :

- l'évaluation quantitative des résultats atteints au regard des défis clés à partir d'un système d'indicateurs concrets et quantifiables,
- du suivi de l'avancement de la mise en œuvre du plan d'action (respect des délais et des objectifs visés).

Cependant, l'impact des politiques menées ne sera satisfaisant que si la Ville parvient également à mobiliser en dehors de ses murs. Le Conseil Rouennais de Développement Durable, notamment les Conseillers de quartier qui y participent, ont pointé des marges de progrès importantes dans cette direction.

Plusieurs mesures devraient permettre de renforcer l'implication des citoyens et de la société civile dans la poursuite des défis clés fixés par l'Agenda 21 telles que l'évaluation participative des résultats atteints et les appels à projet en direction des associations.

Par ailleurs, avec la publication du présent document, la Ville souhaite inaugurer la construction d'une « boîte à idées citoyennes », que les élus et services pourront consulter pour inspirer les politiques municipales. Ce recueil d'idées a déjà été initié à l'automne 2010, par la mise en consultation de la maquette stratégique et le recensement d'une soixantaine de propositions d'actions pour répondre aux 17 défis. L'objectif est que deux à trois actions proposées par les citoyens puissent être mises en œuvre chaque année.

SIGLES

ACAR : Association de commerçants et artisans de Rouen
ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ANAH : Agence nationale de l'habitat
ANRU : Agence nationale pour la rénovation urbaine
CAF : Caisse d'allocations familiales
CCAS : Centre communal d'action sociale
CCI : Chambre de commerce et d'industrie
CG 76 : Conseil général de la Seine-Maritime
CMA : Chambre de métiers et de l'artisanat
CLIC : Centre local d'information et de coordination
CREA : Communauté de l'agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe
CRDD : Conseil rouennais de développement durable
DDD : Direction du développement durable de la Ville de Rouen
DDT : Direction départementale des territoires
DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
FISAC : Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce
LED : Diode électro lumineuse
GES : Gaz à effet de serre
ONG : Organisation non gouvernementale
ONU : Organisation des Nations Unies
OPAH : Opération programmée d'amélioration de l'habitat
PCET : Plan climat énergie territorial
PLU : Plan Local d'Urbanisme
TCAR : Transports en commun de l'agglomération rouennaise

Annexe : Système de mise en œuvre et de suivi de l'Agenda 21

Documents téléchargeables sur rouen.fr et disponibles à Direction du développement durable.

www.rouen.fr/agenda21

[Direction](#) du développement durable (DDD) : Centre municipal Pélissier
Rue Roger Bésus
76 037 Rouen cedex 01

Détail des 17 défis clés

Délibérations du conseil municipal

Etapas de la démarche

Instances de pilotage

Synthèse du diagnostic préalable à l'Agenda 21 (2009)

Résultats de l'enquête sur les attentes et perceptions des habitants (2009)

Compte-rendu des réunions publiques (2010)

Maquette de l'Agenda 21 soumise à la consultation

Synthèse des comités de pilotage

Eléments de comparaison entre Rouen et trois villes françaises de même taille en matière d'équipements publics de proximité et de services

Annexe : Système de mise en œuvre et de suivi de l'Agenda 21

Le schéma ci-dessous présente une synthèse des méthodes déployées pour piloter l'Agenda 21.

